

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTÉ Séance du 1^{er} juin 2017 à 18h30

Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA	
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 2 ^{ème} délibération
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 2 ^{ème} délibération
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER	
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

SAINT PIERRE DE CURTILLE Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des Services
Laurent LAVAISIERE	Directeur général adjoint - pôle Développement
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur Pôle Eau
Françoise GRAVIER	Directrice du pôle ressources

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Thibaut DERRIEN
Véronique MERMOUD
Christian BERGER
Catherine FABBRI
Martine REVOL
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY-THEVENON

Chargé de mission Plan Climat
Responsable Urbanisme
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable Politique de la ville
Directrice de cabinet
Responsable juridique/assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 24 mai 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 136 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 14 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (30 présents et 31 votants).

DECHETS

Marché n° 2013-15 relatif à l'enlèvement et le traitement des déchets végétaux issus des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget du Lac Avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que par marché de services à bons de commande, la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget avait confié à l'entreprise SIBUET, domiciliée dans la zone artisanale de Chamoux-sur-Gelon la gestion des déchets végétaux issus des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget du lac à compter du 1^{er} juillet 2013 et pour une durée de 4 ans.

Ce marché a été passé avec un minimum et maximum annuel de tonnages traités selon le tableau ci-dessous :

	Quantités minimales	Quantités maximales	Prix unitaire	Montant total maxi
Déchets végétaux en vrac	4 800 t/an	14 000 t/an	49.50 € HT/t	693 000 € HT
Plaquettes de bois	0 t/an	300 t/an	43.50 €HT /t	13 050 € HT
Souches d'arbres	0 t/an	50 t/an	53.50 €HT/t	2 675 € HT
Tonnage annuel	4 800 tonnes / an	14 350 tonnes / an		
Mise à disposition d'une chargeuse sur la plateforme de Drumettaz	12 mois		1 250 € HT / mois	15 000 € HT
Montant TOTAL maximum annuel				723 725 € HT
Montant TOTAL maximum sur la durée du marché				2 894 900 € HT

Suite à la fusion de la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget avec la communauté de Communes de Chautagne (CCCh) et la Communauté de Communes du Canton d'Albens, il convient d'harmoniser les marchés de prestation de ces trois territoires, les déchetteries d'Albens et de Chindrieux sont également gérées via des contrats de prestation différents.

Le marché n°2013-15 signé avec l'entreprise SIBUET prend effectivement fin au 30/06/17, soit 6 mois avant les marchés de prestation des déchetteries d'Albens et de Chindrieux, se terminant au 31/12/17.

Il est ainsi proposé de prolonger la durée du marché n°2013-15 de 6 mois avec l'entreprise SIBUET afin d'uniformiser les différents délais des marchés de prestation et de pouvoir relancer un marché global sur le nouveau territoire. Le marché prendra ainsi fin au 31/12/2017.

La prolongation de la durée du marché de 6 mois représente un tonnage supplémentaire estimé à 3 000 tonnes de déchets végétaux en vrac et nécessite une location de 6 mois supplémentaires de la chargeuse, soit un montant supplémentaire estimé pour ce marché de 156 000 € HT.

Les quantités minimales et maximales annuelles définies à l'article 1.1 du CCAP doivent donc être divisées par deux pour une application sur 6 mois :

	Quantités minimales	Quantités maximales
Déchets végétaux en vrac	2 400 t/an	7 000 t/an
Plaquettes de bois	0 t/an	150 t/an
Souches d'arbres	0 t/an	25 t/an
Tonnage annuel	2 400 tonnes / 6 mois	7 175 tonnes / 6 mois

Cela représente un avenant de +12.24% par rapport aux quantités maximales sur la durée du marché.

La commission d'appel d'offres réunie le mardi 9 mai 2017 a donné un avis favorable à la passation de ce projet d'avenant.

Les crédits sont inscrits au budget sur la section de fonctionnement (260-Déchetteries).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°2013-15 pour l'enlèvement et le traitement des déchets végétaux issus des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget-du-Lac,
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché n°2013-15 et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 1^{er} juin 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 28
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°2013 - 15

**Enlèvement et traitement des déchets végétaux et
plaquettes-bois issus des sites de la CALB sur les
communes de Drumettaz, de Grésy-sur-Aix et du
Bourget-du-Lac**

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SIBUET, domiciliée Zone artisanale – 73390 CHAMOIX-SUR-GELON, représentée par son Président Directeur Général Laurent DUPON., et désigné ci-après par l'expression «L'entreprise Sibuet »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de services à bons de commande, Grand Lac a confié à l'entreprise SIBUET, domiciliée dans la zone artisanale de Chamoux sur Gelon la gestion des déchets végétaux issus des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget du lac et selon les montants unitaires ci-dessous (hors révision annuelle) :

- Déchets verts en vrac collectés sur les différents sites : 49.50 € HT / tonne (54.45 € TTC/tonne)
- Plaquettes de bois : 43.50 € HT / tonne (47.85 € TTC/tonne)
- Souches d'arbres : 53.50 € HT / tonne (58.85 € TTC/tonne)
- Forfait mensuel pour la présence d'une chargeuse sur Drumettaz : 1 250 € HT (1 375€ TTC)

Ce marché a été passé avec un minimum et maximum annuel de tonnages traités selon le tableau ci-dessous

	Quantités minimales	Quantités maximales	Prix unitaire	Montant total maxi
Déchets végétaux en vrac	4 800 t/an	14 000 t/an	49.50 € HT/t	693 000 € HT
Plaquettes de bois	0 t/an	300 t/an	43.50 €HT /t	13 050 € HT
Souches d'arbres	0 t/an	50 t/an	53.50 €HT/t	2 675 € HT
Tonnage annuel	4 800 tonnes / an	14 350 tonnes / an		
Mise à disposition d'une chargeuse sur la plate-forme de Drumettaz	12 mois		1 250 € HT / mois	15 000 € HT
Montant TOTAL maximum annuel				723 725 € HT
Montant TOTAL maximum sur la durée du marché				2 894 900 € HT

Le bilan des tonnages traités et des montants de prestation versés depuis le début du marché au prestataire sont les suivants :

	Tonnage annuel	Montant versé
2013 (01/07 au 31/12)	4 670 tonnes	255 400 € TTC
2014 (année complète)	8 568 tonnes	485 014 € TTC
2015 (année complète)	7 966 tonnes	446 305 € TTC
2016 (année complète)	7 106 tonnes	391 448 € TTC
2017 (01/01 au 30/06) estimé	2 800 tonnes	150 000 € TTC
TOTAL versé		1 728 167 € TTC

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Du fait de l'application de la loi Notre et de la fusion de Grand Lac avec la communauté de Communes de Chautagne (CCCh) et de la Communauté de Communes du Canton d'Albens, il convient d'harmoniser les marchés de prestation de ces trois territoires.

Hors, le marché n°13/15 signé avec l'entreprise SIBUET se termine au 30/06/17, soit 6 mois avant la majorité des autres marchés d'exploitation (au 31/12/17).

Il est ainsi proposé de prolonger la durée du marché n°13-15 de 6 mois avec l'entreprise SIBUET afin de mieux uniformiser les différents délais des marchés de prestation et de pouvoir relancer un marché global sur le nouveau territoire.

Ainsi, le marché prendra fin au 31/12/2017.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

La prolongation de la durée du marché de 6 mois de prestation représenterait un tonnage supplémentaire estimé de l'ordre de 3 000 tonnes de déchets végétaux en vrac et une location de 6 mois supplémentaires de la chargeuse soit un montant supplémentaire estimé pour ce marché de **156 000 € HT**.

Les quantités minimales et maximales annuelles définies à l'article 1.1 du CCAP doivent donc être divisées par deux pour une application sur 6 mois :

	Quantités minimales	Quantités maximales
Déchets végétaux en vrac	2 400 t/an	7 000 t/an
Plaquettes de bois	0 t/an	150 t/an
Souches d'arbres	0 t/an	25 t/an
Tonnage annuel	2 400 tonnes / 6 mois	7 175 tonnes / 6 mois

Ce qui représente un avenant de + 12.24% par rapport aux quantités maximales sur la durée du marché.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour la société SIBUET,

Pour Grand Lac

M. Laurent DUPON
PDG de la société

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2013-15 relatif à l'enlèvement et le traitement des déchets végétaux issus des déchetteries de Drumettaz-Clarafond, Grésy-sur-Aix et le Bourget du Lac - Avenant n.1

Date de transmission de l'acte : 08/06/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 08/06/2017

Numéro de l'acte : d1907 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170601-d1907-DE

Date de décision : 01/06/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires